



S^t-Trojan le,

Nos réf. :

Vos réf. :

DECISION DE DELEGATIONS DE SIGNATURE

Conformément et au vu de :

- Vu l'article L315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu les articles D315-67, D315-68, D315-69, D315-70 du CASF
- Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière
- Vu la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 73,

Le Directeur

DECIDE

Article 1 : Mme Nathalie VALLAIN, Adjointe des Cadres chargée des finances au Foyer départemental Lannelongue, bénéficie en cas d'absence de M. Jean-François RICHARD, Directeur du Foyer départemental Lannelongue, d'une délégation de signature pour les actes relatifs au domaine de gestion budgétaire, comptable et financier du Foyer départemental Lannelongue énumérés ci-dessous :

- Bons de commande à des groupements d'achat auxquels l'établissement adhère
- Bons de commande n'excédant pas 800 €
- Bordereaux de recettes et de dépenses

Article 2 : Mme VALLAIN, Adjointe des Cadres, en cas d'absence de M. RICHARD, Directeur du FDL, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHARASSE, Adjointe des cadres chargée des Ressources Humaines du FDL, bénéficie de la délégation de signature pour les actes relatifs au domaine de la gestion des ressources humaines, énumérés ci-dessous :

- Certificats et attestations de service
- Bordereaux de paie
- Déclarations d'accidents de travail et bons de prise en charge
- Bordereaux d'envoi des dossiers et documents relatifs au personnel du FDL
- Bordereaux de déclaration des charges sociales

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE

- Autorisations d'absence et de congés des personnels du FDL
- Elaboration et modification des horaires et plannings du personnel du FDL
- Engagement ANFH
- Les conventions Pôle Emploi et autres

Article 3 : Dans le cadre de la présente délégation, Mme VALLAIN fera précéder sa signature de la mention « pour le Directeur et par délégation l'Adjointe des Cadres »

Article 4 : Obligation est faite aux délégués de rendre-compte des actes pris dans l'exercice de ces délégations

Article 5 : Cette présente délégation est valable pour une durée de 3 ans à compter du 01/09/2016

Article 6 : La présente décision de délégation de signature sera communiquée par :

- Une remise du document à chaque intéressé
- Une remise du document à l'Agence Régionale de Santé
- Une transmission de cette décision à M. le Trésorier de l'Ile d'Oléron

Fait à Saint-Trojan les Bains,

Le 1 septembre 2016

Le Directeur,

Jean-François RICHARD



L'Adjointe des Cadres
Nathalie VALLAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vallain", enclosed within a large, hand-drawn oval.



S^t-Trojan le,

Nos réf. :
Vos réf. :

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

FOYER DEPARTEMENTAL LANNELONGUE

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : VALLAIN

Prénom : NATHALIE

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 01/09/2016

Certifié exact, à SAINT-TROJAN LES BAINS Le 01/09/2016

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à SAINT-TROJAN LES BAINS Le 01/09/2016

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)



FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE